

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 14 janvier 2023,
Rennes, siège du Conseil régional de Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne a élu sa Présidente et son Vice-président

Le Conseil culturel de Bretagne a été accueilli par le Président de Région, Loïg Chesnais-Girard et Béatrice Macé, Vice-présidente Culture, droits culturels et éducation artistique et culturelle, au siège du Conseil régional, avenue Patton à Rennes. L'assemblée consultative a élu Mme Rozenn Milin, Présidente, et M. Hervé Richardot, Vice-président, ainsi que son nouveau Bureau, pour une durée de 3 ans.

Lors de cette première session du nouveau mandat du Conseil culturel de Bretagne, l'assemblée a élu son Bureau :

- **Mme Rozenn Milin**, Présidente, enseignante-chercheuse à la MSHB, personnalité qualifiée ;
- **M. Hervé Richardot**, Vice-président, représentant Breizh Créative ;
- **Mme Rozenn Leroy**, représentant Kenleur ;
- **M. Jean-Marie Goater**, représentant l'Association des maisons d'édition en Bretagne ;
- **Mme Sophie Lathuillière**, représentant la Fédération des Offices de tourisme de Bretagne ;
- **M. Christian Dautel**, personnalité qualifiée ;
- **M. Rémi Toulhoat**, représentant Div Yezh ;
- **Mme Nathalie Tréhel-Tas**, représentant l'Institut de la langue galloise ;
- **M. Ali Aït Abdelmalek**, représentant le CEMEA Bretagne ;
- **Mme Azenor Kallag**, représentant Kevre Breizh.

Très largement renouvelé, le Conseil culturel a accueilli **16 nouvelles structures entrantes** ainsi que **67 nouveaux membres** (titulaires et suppléants). Soit un taux de rotation de 52% !

Pour la première fois, le Conseil culturel est **majoritairement féminin** : 36 femmes et 34 hommes sont titulaires.

Le Conseil culturel de Bretagne est une assemblée consultative créée en 2009 par le Conseil régional de Bretagne. **Elle est unique en France**. Ses **70 membres**, renouvelés tous les trois ans, représentent les **principaux acteurs de la vie culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique de la Bretagne historique** (5 départements).

Il est consulté par le Conseil régional de Bretagne sur toute question traitant de l'**identité culturelle** de la Bretagne et de son **rayonnement**. Dans ce cadre ou de sa propre initiative, le Conseil rend des **avis**, remet des **contributions**, formule des **vœux** et réalise des **études**.